



**ARRETE DE STATIONNEMENT
NACELLE SNEF
Le Jeudi 06 Juin 2019**

**Intervention Eglise : Parking côté Mairie et
Eglise côté rampe handicapée**

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1er Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu les articles L2211.1, L2212.1 et L2213.1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la Police Municipale ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie,

Vu la demande en date du 27 Mai 2019, de E.BOUCKHUIT, responsable de la société LOCNACELLE, situé à VILLERS SOUS ST LEU - 60340 2 Impasse des Aigles, travaillant pour le compte de la Société SNEF qui intervient dans le cadre de l'installation de la téléphonie mobile pour l'opérateur ORANGE,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules et le passage de tous véhicules et des piétons,

ARRETONS

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking face Mairie et sur le côté rampe église de l'Eglise **le Jeudi 06 Juin 2019** à partir de 08 heures jusqu'au 18 heures afin de sécuriser la pose d'une nacelle mobile par la société LOCNACELLE pour accéder au clocher de l'église et l'interdiction d'accès sera interdit aux piétons dans cette zone

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par la pose de barrières aux endroits nécessaires et de panneaux réglementaires. Il sera formellement interdit de déplacer les barrières qui seront installées.

Article 3 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et le service de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 29 Mai 2019.**

Acte non transmissible au représentant de l'Etat (application de l'article L2131-2 alinéa 1 du C.G.C.T.)

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication.

le 29/05/2019

Le Maire et par délégation,



**Pour le Maire, et par
délégation
Le 1^{er} Adjoint,**

Jean-Luc DECOSTER.

